

COMMUNE DE FONTAINE SOUS PREAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2024

Date de convocation : 22 janvier 2024

Membres en exercice : 15
Membres présents : 10

Bruno CARLIER, Dominique CHAMBON, Astrid CONSTANTIN, Francis DEBREY, Emmanuel DEMOUGE, Jean GOUVERNEUR, Linda GUITTET, Nadine LECOMTE, Karine MAUREY, Laurent SUBLARD formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés : Victoire DUFRESNE (avec pouvoir donné à Jean GOUVERNEUR), Antoine FORGAR (avec pouvoir donné à Linda GUITTET), Evelyne HUROT (avec pouvoir donné à Nadine LECOMTE), Anne LANGARD (sans pouvoir), Philippe RUMINY (sans pouvoir).

Membres votants : 10
Membres représentés : 3

Présidence : Francis DEBREY
Secrétaire : Nadine LECOMTE

OBJET : TAUX D'IMPOSITION DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir en 2024 les taux d'imposition des taxes directes locales de la commune, soit :

- 56,89 % pour la taxe foncière sur les terrains bâtis,
- 66,09 % pour la taxe foncière sur les terrains non bâtis,
- 15,18 % pour la taxe d'habitation sur les **résidences secondaires**

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE.

The image shows the official seal of the Commune de Fontaine-sous-Preaux, Seine-Maritime, on the left. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'F. Debrey'. Below the signature is a long, horizontal wavy line.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE
EXEMPLAIRE

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION ***

<p>COLLECTIVITE</p> <p>COMMUNE DE FONTAINE-SOUS-PREAUX PLACE DE LA REPUBLIQUE 76160 FONTAINE-SOUS-PREAUX</p>	<p>DATE ENVOI : 23/01/2024</p>
---	--------------------------------

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + N° + Date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024	Délibération n° 2024/01	
Dépenses Fêtes et Cérémonies à imputer au compte 623	Délibération n° 2024/02	
Taux d'imposition de Fiscalité Directe Locale	Délibération n° 2024/03	
Subvention au Club de la Claire Fontaine 2024	Délibération n° 2024/04	
Attribution de chèques cadeaux aux agents communaux à l'occasion de Noël	Délibération n° 2024/05	
Actualisation du tarif de la vente de bois aux habitants	Délibération n° 2024/06	
Convention de mise à disposition de matériel par la commune de Saint-Martin-du-Vivier	Délibération n° 2024/07	

CACHET DE LA COLLECTIVITE ET SIGNATURE :

le secrétariat

CACHET DE RECEPTION DE LA PREFECTURE :

BUREAU DU COURRIER

07 FEV. 2024

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

*** seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture**